

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les Budgets Primitifs 2022 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 21 mars 2022. En 2022, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée comptera 15 budgets : 1 budget principal et 14 budgets annexes (7 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget Transport, 1 budget Ordures Ménagères, 1 budget Eau, 1 budget Assainissement, 1 budget GEMAPI, et 1 budget pour GIGAMED).

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi n°2021-1900 de finances du 30 décembre 2021 (LF2022) a été promulguée au Journal Officiel le 31 décembre 2021. Elle a été bâtie sur les hypothèses suivantes :

Croissance du PIB en volume : + 4,0 %, après une reprise estimée à 6,25% en 2021

Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle : + 1,5%, hypothèse qui peut paraître faible au regard de la hausse des prix de l'énergie et de l'amélioration du marché du travail.

Concernant les collectivités, elle marque une pause relative dans la révision des finances locales. En ce qui concerne la fiscalité, les principales mesures consistent en des ajustements techniques consécutifs aux deux réformes majeures de ces dernières années relatifs à la taxe d'habitation et à la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production.

La réforme majeure est la redéfinition des indicateurs de richesse.

De plus, après une année de quasi-stagnation à + 0,2% en 2021, la revalorisation des bases d'imposition s'élèvera à + 3,4% à cause de l'inflation. Concrètement, à l'automne 2022 la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de + 3,4%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En matière de dotations, l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 imposait la stabilité en volume des concours financiers de l'Etat. Cet engagement, pris en 2018, de stabilité pluriannuelle à périmètre constant des concours financiers hors FCTVA et TVA des régions reste respecté, avec un volume de 40 milliards d'€ en 2022.

La compensation d'exonération de CFE et de TFPB des établissements industriels affiche une hausse spectaculaire de 352 millions d'€ entre la LFI2021 et 2022 (+10,7%), probablement liée en partie à une sous-estimation de la compensation en LFI 2021, mais également à la dynamique des bases exonérées. Il faudra rester très vigilant à l'avenir s'agissant de l'exonération des établissements industriels puisque l'histoire montre que les compensations d'exonération finissent tôt ou tard par devenir des variables d'ajustement.

Par ailleurs, les crédits affectés à la DSIL sont en progression de 337 millions d'€ en Autorisation de Programme, avec notamment le financement des projets « Action cœur de ville ».

Notons enfin la non-reconduction des dispositifs de compensation des pertes de recettes locales mis en œuvre au titre de 2020 et 2021.

La LF2022 table sur une hausse de 5,9% en 2022 des reversements de TVA nationale aux régions, départements et EPCI.

Les budgets primitifs 2022 de la C.A. Hérault Méditerranée sont présentés et soumis au vote avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, avec reports et restes à réaliser pour les budgets concernés. Toutefois il est à considérer que la CAHM a basculé en janvier 2022 de la trésorerie d'Agde vers le SGC Littoral à Sète, que les Comptes de Gestion ont été transmis tardivement, et que des ajustements de résultats seront éventuellement effectués après l'adoption des Comptes Administratifs.

Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 14 février 2022. Ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire et a été approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions).

II. BUDGET PRINCIPAL

Notre population est en augmentation de 620 habitants en 2022 et est désormais de 81 737 habitants.

Le budget principal 2022 se présente de la façon suivante :

II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions mentionnées ci-dessous, sont calculées par rapport au prévu total 2021 (BP +DM).

Il est à noter que les résultats de clôture des Budgets Annexes du Parc Technologique à Saint Thibéry (23700) pour 002 : + 173 579,10 € et des Clairettes à Adissan (24200) pour 002 = - 26 526,23 € mentionnés sur la délibération n°003524 du 22 mars 2021 seront repris par opération d'ordre non budgétaire au budget principal de la CAHM 2022, et s'ajoutent donc à l'excédent de fonctionnement du budget principal.

A. RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 60 777 776 € (+ 0,87%).

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM, qui sont estimés à 50 000 € (agents des postes intercommunales et maladies des agents non titulaires).

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » est stable et s'élève en 2022 à 4 010 367 €. Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport et GEMAPI et les remboursements des services communs DSIN et ordonnancement avec la ville d'Agde.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est prévu à 46 389 115 €. Il regroupe le produit fiscal perçu par la CAHM.

En 2022, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition qui resteront donc inchangés par rapport à 2021 (THRS =10,88% ; TFB = 2,75% ; CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%).

La fraction de TVA augmente de 5,5% et s'élève à 12,5 M€ (+ 652 561 €) et le produit fiscal TH sur les résidences secondaires attendu est de 8,7 M€ en 2022 (+ 287 372 €).

Le produit de Foncier Bâti est estimé à 3,7 M€ (+ 145 942 €).

Pour les impôts des entreprises, la CFE évolue de + 81 551 € pour atteindre 9 881 785 €. L'IFER est de 632 411 €, en légère augmentation de 10 000 €. En revanche la CVAE est estimée à 3 145 987 € contre 3 318 814 € en 2021, soit - 172 827 € (-5,2%), selon les estimations des services de l'Etat puisque l'effet de la crise se lisse sur les années 2021/2022. Au niveau national la baisse attendue est autour de 4,7% (estimations DGFIP).

Le coefficient de la TAxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, et son produit de 1 259 043 €, en augmentation de 12 466 €.

La CAHM est toujours bénéficiaire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) pour un montant évalué à 1 475 526 €.

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé, les attributions de compensation restent identiques.

Il est à noter que le retour en année pleine de la compétence de collecte des encombrants et des cartons au SICTOM, engendre une perte de recettes de 1,2 millions d'euros sur le produit de TEOM non conservé.

De plus, le chapitre 73 est majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 4,3 M€, est reversée à l'EPIC de l'office du tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ».

Le chapitre 74 « dotations et participations » s'élève à 10 246 894 € et enregistre une augmentation de 2,83 %.

La loi de finances ne prévoit pas de changement pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement. Si la DGF devrait se maintenir autour de 8,1 M€ (identique à 2019, 2020 et 2021), les recettes du chapitre 74 sont en augmentation, du fait notamment de financement de postes et d'actions par l'Europe et de celles de l'Etat pour l'OPAH et le Campus connecté.

La compensation CET (CVAE et CFE) est de 979 972 € (968 818 € en 2021).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 62 400 € et retrace essentiellement les revenus des locaux loués. En 2022, la CAHM intègre les anciens locaux de la DDFIP à Agde, qu'elle loue pour partie à hauteur de 40 000 €.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels », est estimé à 19 000 € en 2022, soit 10 000 € pour des remboursements de sinistres et des remboursements divers et 9 000 € de plus que l'an dernier dû à la perception par la CAHM de la subvention du Département pour le 12^{ème} salon Vinocap 2021, à reverser à l'office de Tourisme communautaire

B. DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 57 007 915,81 €, soit en augmentation de 1,65 %.

Le chapitre 011 « charges à caractère général », prévu à 11 377 299,33 €, en hausse de 13,80 % s'explique en partie par l'harmonisation du mode de gestion du cadre de vie (propreté, voirie) sur l'ensemble des communes littorales et par la mise en œuvre sur 6 mois du contrat de maintenance et d'exploitation sur le centre aquatique intercommunal de Pézenas. Ce chapitre comprend également les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les charges afférentes aux fluides, au carburant, à l'énergie...

Le chapitre 012 « charges de personnel », prévu à 19 970 000 €, est quasi stable avec + 0,06%.

Comme chaque année, ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 70 et 74 :

	Prévu 2020	Prévu 2021	Prévu 2022
Dépenses	18 950 000 €	19 850 000 €	19 970 000 €
Recettes	3 571 800 €	3 994 898 €	3 903 015 €
Coût net	15 378 200 €	15 855 102 €	16 066 985 €

En 2022, la politique en matière de ressources humaines va continuer à accompagner l'engagement des projets du mandat 2020/2026. Ainsi la maîtrise des dépenses de personnel doit permettre d'investir dans des actions nouvelles nécessaires au développement de notre territoire.

Pour ce faire, l'enveloppe consacrée aux heures supplémentaires va être contenue, les choix de création de postes sont strictement limités aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions stratégiques.

Ont été mis en place, dès le 1^{er} janvier 2022, en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique, les cycles et rythmes de travail avec comme référence 1607 heures annuelles pour un temps complet, en prenant en compte les nécessités de service public, la qualité du service rendu ainsi que l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale des agents.

Bien entendu la prévision budgétaire 2022 intègre les augmentations réglementaires : évolution annuelle de la valeur du SMIC, le reclassement des catégories C, l'évolution des carrières des fonctionnaires avec les avancements d'échelons et les promotions.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » prévu à 18 629 683,80 € (- 3,55%) comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 €), ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 4 450 000 €, compensé en recette au chapitre 73. De plus, le reversement de fiscalité envers les communes (les attributions de compensation) pour 4 051 308,80 €.

Ce chapitre est en recul du fait que le dégrèvement de Cotisation Foncière des Entreprises décidé par l'agglomération en 2020 afin de soutenir les entreprises du tourisme concernées a été prélevé pour 836 423 € sur les dépenses 2021.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 5 972 085,36 €, soit en augmentation de +3,41%.

L'agglomération revient sur ce chapitre à un niveau de financement d'avant crise sanitaire.

Les prévisions de ce chapitre ont été légèrement réduites depuis le ROB2022 du fait d'arbitrages et de réimputations.

Par ailleurs, face à la nécessité de relancer l'économie, a été créée l'agence d'attractivité « BLUE », en partenariat avec Sète Agglopol Méditerranée, que nous subventionnons à hauteur de 250 000 € en 2022 (130 000 euros en 2021).

Avait également été actée en juillet 2021, la participation de la CAHM à l'évènement organisé en 2022 sur la Ville de Pézenas afin de fêter le 400^{ème} anniversaire de la naissance de Molière et le 100^{ème} anniversaire de la naissance de Boby Lapointe. La CAHM versera 45 700 euros de participation en 2022, comme en 2021.

Concernant les centres aquatiques d'Agde et de Pézenas, la subvention d'équilibre s'élève à 1 320 000 €, en augmentation de 56 000 € afin de prendre en compte l'ouverture du centre aquatique de Pézenas prévue en juin 2022.

Sont inscrites des participations de 1,2 M€ au budget annexe du transport et de 400 000 € au budget annexe Gigamed.

Sont également prévues dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 60 988 €, et ce afin de les rendre éligibles au FCTVA pour un taux de 5,6%.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 506 847,32 €. Une baisse de 113 045 € des charges financières est constatée grâce à une gestion dynamique de la dette, à la faiblesse des taux d'intérêt, au transfert de 300 000 € d'emprunt au budget annexe GIGAMED.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 102 000 €, soit en hausse de 25 738 €.

Sont principalement prévus 41 000 € pour le fonds de soutien agriculture suite au gel de 2021, notre participation au Syndicat Mixte Filière Viande Hérault, le reversement de 9 000 € à l'office de tourisme communautaire de la subvention départementale pour le 12^{ème} salon Vinocap 2021.

Au chapitre 68, comme l'an passé, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 450 000 € : 100 000 € pour le risque de condamnation sur le dossier du Centre Aquatique de l'Archipel, 150 000 € de provision pour assurer un équilibre de la zone d'activités « La Capucière » à Bessan et une provision de 200 000 € est inscrite pour l'ensemble des autres zones d'activités.

La Communauté d'Agglomération souhaite conserver une épargne de gestion conséquente permettant de finaliser le programme d'investissement qui a été engagé.

L'autofinancement (chapitre 023) est de 2 941 094 € au BP 2022, en très légère baisse par rapport au budget 2021 qui était de 2 950 000 €.

L'épargne brute est de 3 769 860,19 € et l'épargne nette de 259 860,19 € :

	Budget 2020	CA 2020	BP2021	BP2022
Recettes réelles	56 554 273.16 €	56 035 544.07 €	59 245 187.90 €	60 777 776.00 €
Dépenses Réelles	54 101 721.70 €	50 604 833.97 €	55 074 999.40 €	57 007 915.81 €
Epargne brute	2 452 551.46 €	5 430 710.10 €	4 170 188.50 €	3 769 860.19 €
- capital de la dette	3 073 392.42 €	3 073 392.42 €	3 238 673.18 €	3 510 000.00 €
Epargne nette	-620 840.96 €	2 357 317.68 €	931 515.32 €	259 860.19 €

II.2. LA DETTE

Le budget principal a un encours de 28 171 589 € au 1^{er} janvier 2022. L'encours est bien sécurisé, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux.

Au 1^{er} janvier 2022, nous détenons une réserve de financement de 2,7M€ sur le contrat présenté dans le tableau ci-dessous :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2021	Durée	Taux payé
Principal	2021-02	Arkéa	1 000 000 €	19/11/2021	-	15 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0.15%
	2021-03	Arkéa	1 700 000 €	19/11/2021	-	15 ans	Taux fixe 0,58%

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec 8 100 000 € d'emprunt, dont la simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2022	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	28 171 589	1,88%	12 ans et 9 mois	66,4% taux fixe 31,9% taux monétaires 1,5% taux structurés	8 100 000 €

Les emprunts simulés ci-dessus tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire (avec intégration d'une marge de sécurité). Ils sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2022 en amortissement trimestriel et linéaire.

II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 25 481 326,20 € au BP 2022. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 21 645 326,20 € de dépenses d'équipement,
- 3 810 000 € dont 3 510 000 € de remboursement de capital de la dette et 300 000 € de transfert d'une quote-part d'emprunt au BA GIGAMED.

Les principaux investissements inscrits sont les suivants :

- 5,8 M€ pour la reconstruction du centre aquatique de Pézenas, avec 1,024 M€ de subventions. Le montant du solde de ce projet a été réajusté depuis le ROB2022, tant en dépenses qu'en recettes. Du fait du caractère pluriannuel de cette opération, une AP/CP pour le projet de reconstruction du centre aquatique intercommunal a été délibérée le 05 juillet 2021, il s'agit de l'AP n°2021-01, avec une autorisation de programme de 11 895 000 €, et des crédits de paiement sur les années 2021 et 2022. Cette AP est également mise à jour lors de ce conseil communautaire.
- 0,98 M€ pour le chantier de restauration et d'aménagement du parc du château, pour une ouverture au public envisagée en 2023 et 0,5 M€ pour la finalisation des travaux de restauration du Château Laurens à Agde. Le coût total du projet du parc du château est estimé à 2,215 M€ HT, avec un plan de financement prévisionnel se décomposant ainsi : Europe (30%), Etat (20%), Région (14%), Département (10%) et autofinancement (26%).
- Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles : 700 000 € d'aides directes de la CAHM auxquelles s'additionnent les 2,575 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes). Le montant est de 3,275 M€.
- 1 469 808 € sont inscrits pour les travaux quartier du Canalet à Agde, avec la suppression du Passage à Niveau 288.
- 760 000 € pour le NPNRU dont 300 000 € pour la création d'une salle multi-activités rue Chassefières à Agde, financée à 115 510 € par l'ANRU et la Région. Versement de 50% du fonds de concours pour la réhabilitation complète de l'îlot Brescou à hauteur de 350 000 €.
- 722 754 € d'aménagements pour la mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public, notamment les travaux de sécurisation des bâtiments du domaine du Grand Clavelet et l'aménagement d'un bâtiment d'accueil du public et d'observatoires.
- 900 000 € de travaux sur l'entretien des parcs d'activités (hors budgets annexes).
- 226 000 € pour le très haut débit : le schéma directeur numérique de la CAHM comportait trois phases. Les deux premières phases étant terminées, l'investissement portera sur la finalisation de la troisième phase avec le déploiement de la fibre dans les communes du nord du territoire (Caux, Nizas et Adissan) notamment en partenariat avec le Département afin d'utiliser les fibres optiques disponibles déployées par celui-ci sur l'ensemble du territoire de l'Hérault dans le cadre du plan France Très Haut Débit, la fibre pour tous
- 611 000 € de crédits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux, dont 250 000 € pour la construction du Centre Technique de Pomérols.

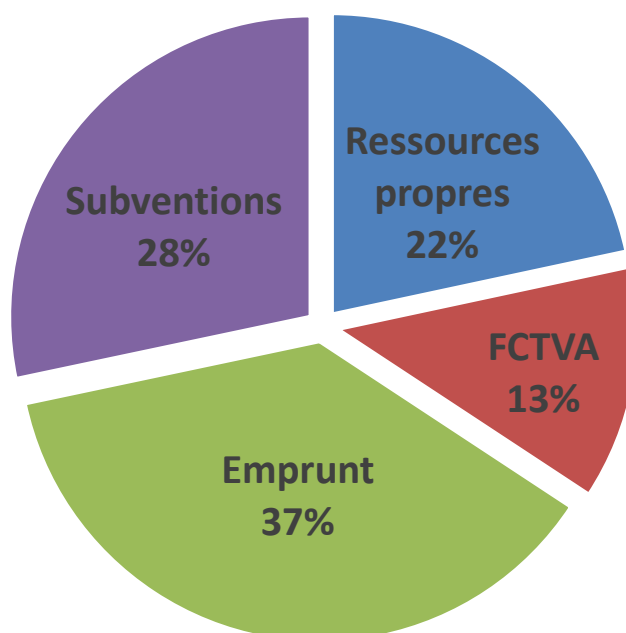
- Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel, une enveloppe de 754 000€ est prévue.
- 663 000 € de participation à Aquadomia pour le solde de notre participation aux travaux du «Maillon nord gardiole et biterrois ».
- Dispositif d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : une enveloppe de 529 000 €, visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages, dont 41 000 € pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. De plus, l'enveloppe de 100 000 € destinée à la revalorisation des espaces verts sur les communes est maintenue.
- une enveloppe de 30 000 € est à nouveau consacrée à la restauration du petit patrimoine mobilier et immobilier des communes, classé ou inscrit, ainsi qu'une enveloppe de 30 000 € pour le patrimoine ni classé ni inscrit.

B. RECETTES

Les recettes réelles d'investissement du BP2022 sont de 22 160 750,11 €, et sont essentiellement composées :

- De 6 128 702,87 € des différents partenaires financiers
- De 2 732 04 € de FCTVA
- 8 100 000 € d'emprunt
- Le reste étant les ressources propres.

Au Budget Primitif 2022, les dépenses d'équipement du budget principal sont de 21,645 M€ et se financent ainsi :



III. BUDGETS ANNEXES

III.1. Budgets Annexes des PAEHM

Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan

193 000 € de travaux et 30 000 € d'acquisitions sont prévus. La commercialisation des lots se poursuit avec 6 lots vendus sur ce parc à ce jour. En parallèle, le projet commercial de 4.5 hectares avec la SNC Bessan Développement devrait se concrétiser en 2022.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

52 000 de travaux pour finaliser la signalisation du parc. La phase de commercialisation peut commencer.

Un emprunt d'équilibre de 419 325,87 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Sont inscrits 50 000 € pour des études de faisabilité.

Un emprunt d'équilibre de 112 667,25 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne a bien avancé. Les travaux de démolition se terminent et 80 000 € sont prévus pour solder ce marché. Les dernières acquisitions sont évaluées à 339 550 €. La concession d'aménagement a été attribuée le 15 février 2021 au groupement GGL – PRO-MEO.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activité est en fin de commercialisation. Les dernières ventes sont en cours, il n'y a plus de lot disponible sur ce parc.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Les dernières ventes sont en cours, il n'y a plus de lot disponible sur ce parc.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias

100 000 € sont inscrits pour des études de cette extension du parc d'activités afin de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire.

Un emprunt d'équilibre de 100 005 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

Budget Annexe Hameau Agricole de Saint-Thibéry :

Vente de 2 lots.

Un emprunt d'équilibre de 669 383 € est inscrit. Il ne devrait pas être mobilisé du fait de la consolidation des budgets.

III.2. Budget Annexe EAU

La communauté d'agglomération poursuit l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations. A l'issue, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, les travaux sur l'équipement du forage de la Barquette sont prévus. Les études sur les communes de Nézignan l'Evêque et Saint Pons de Mauchiens vont débuter dans le courant de l'année 2022 avec une première phase de travaux.

La sectorisation et la supervision du système eau potable seront poursuivies en 2022.

Il est prévu la désignation de l'équipe pluridisciplinaire, dont un architecte, en vue de l'édification du bâtiment qui accueillera la Direction Eau, Assainissement et Pluvial.

Le lancement de la consultation pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmé à l'issue des études connexes.

Des travaux de renouvellement de réseaux et / ou branchements sont programmés sur les communes de Bessan (Boulevard de l'Egalité et Sébastopol), Nézignan l'Evêque (centre-ville), Pézenas (centre-ville dont la rue de la Baratterie), Agde (secteur promenade, ponts des maréchaux, rond-point du Bagnas), Pomérols (plan des quilles), Portiragnes (boulevard des dunes) ...

De plus, 169 850.00 € sont prévus pour le renouvellement du matériel et des véhicules utilisés par les services, avec notamment le remplacement indispensable d'un camion polybenne.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 5,65 M€, et le remboursement du capital de la dette à 520 000 €. Si l'on rajoute les restes à réaliser de 2021 qui s'élèvent à 1,68M€ en dépenses, le budget se finance avec une affectation de 2,18 M€, des subventions de 1,72 M€ un virement de 2,08M€, et un emprunt prévisionnel est de 1,5 M€.

Il est à noter que l'emprunt inscrit au Budget Primitif 2022 de 1,5 M€ a été contracté en 2021 mais non mobilisé, il le sera en 2022.

Pour l'année 2022, l'agglomération souhaite conserver des tarifs d'eau potable, différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service. Les tarifs hors taxes applicables au 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

REGIE EAU			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m3 120 m3
BESSAN	25.47 €	1.20 €	1.42 €
CASTELNAU DE GUERS	40.00 €	1.03 €	1.36 €
FLORENSAC	28.20 €	1.10 €	1.33 €
LÉZIGNAN LA CÈBE	40.00 €	1.25 €	1.58 €
PÉZENAS	42.00 €	1.89 €	2.24 €
POMÉROLS	28.00 €	1.10 €	1.33 €
SAINT-THIBERY	35.00 €	1.13 €	1.42 €

DSP EAU (part collectivité)			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m3 120 m3
AGDE	20.00 €	0.45 €	0.58 €
AUMES	30.25 €	0.39 €	0.64 €
NEZIGNAN L'EVEQUE	20.00 €	0.47 €	0.64 €
PORTIRAGNES	20.00 €	0.60 €	0.77 €
SAINT PONS DE MAUCHIENS	10.00 €	0.60 €	0.68 €

III.3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

L'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations est menée. A l'issue, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et station d'épuration.

Ainsi, les réseaux et / ou branchements d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Vias, Pomérols, Nézignan l'Evêque, Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Pézenas.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le réseau unitaire de l'avenue Aristide Briand sur la commune de Pézenas sera pour partie réhabilité afin d'éviter les interruptions de circulation non programmées. Le montant prévisionnel de l'opération est de 350 000 euros HT.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements s'élèvent à 7M€, et le remboursement de la dette à 2,2M€. Avec une affectation de 2,54 M€, des subventions de 2,26M€ un virement de 3,2M€, l'emprunt prévisionnel n'est que de 1,024M€.

Pour l'année 2022, l'agglomération souhaite conserver des tarifs d'assainissement, différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service. Les tarifs hors taxes applicables au 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

REGIE ASSAINISSEMENT			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m3 120 m3
ADISSAN	25.00 €	1.00 €	1.21 €
BESSAN	54.00 €	1.72 €	2.17 €
CASTELNAU DE GUERS	45.00 €	1.82 €	2.20 €
CAUX	15.00 €	1.25 €	1.38 €
CAZOULS D'HERAULT	30.00 €	1.10 €	1.35 €
FLORENSAC	30.00 €	0.95 €	1.20 €
LÉZIGNAN LA CÈBE	32.00 €	1.25 €	1.52 €
NIZAS	30.00 €	1.15 €	1.40 €
SAINT-THIBERY	40.00 €	1.43 €	1.76 €
TOURBES	30.00 €	1.10 €	1.35 €

DSP ASSAINISSEMENT (part collectivité)			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m3 120 m3
AGDE	20.00 €	0.52 €	0.69 €
AUMES	20.17 €	0.70 €	0.87 €
MONTAGNAC	16.00 €	0.57 €	0.70 €
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	20.00 €	0.66 €	0.83 €
PÉZENAS	10.00 €	0.32 €	0.50 €
PINET- POMÉROLS	28.50 €	0.52 €	0.76 €
PORTIRAGNES	10.00 €	0.51 €	0.59 €
SAINT PONS DE MAUCHIENS	10.00 €	0.60 €	0.68 €
VIAS	20.00 €	1.45 €	1.62 €

III.4. Budget annexe GEMAPI

En préambule, il est à noter que le Compte de Gestion 2021 mentionne l'intégration des résultats de clôture suite à la dissolution du Syndicat Thongue et Lène. Ces résultats ont donc été repris, de façon anticipée, dans le Budget 2022, et s'ajoutent aux excédents du Budget Annexe GEMAPI. Les résultats des autres syndicats dissous dont nous avons connaissance seront repris ultérieurement par le Comptable.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général sont de 1,13 M€ et les dépenses de personnel de 465 000 €.

Il est proposé en conseil communautaire de voter un produit de Taxe Gemapi de 1 800 000 € pour l'année 2022, identique à celle des années précédentes.

Les opérations de restauration et d'entretien du fleuve Hérault se poursuivent en 2022 pour un montant de 288 000 € et financées à hauteur de 20%. Celles sur les cours d'eau des Verdisses, de la basse vallée de l'Hérault et sur le bassin versant Orb-Libron continuent en régie par l'équipe technique « Gemapi ». Elles bénéficient d'aides allant de 20 à 30 %. Les DIG pour les travaux de restauration et d'entretien de la Peyne et la Thongue, de la Boyne, de l'Ensigaud seront obtenues permettant en 2022 le démarrage des travaux conformément à chacun des plans de gestion pour un montant total de 435 494 € financés de 60 à 80 %.

Les suivis réglementaires des systèmes d'endiguement (digues et ouvrages associés comme les stations d'exhaure) se poursuivent. Tout comme la préparation des 2 dossiers de reclassement des ouvrages restants (St-Thibéry et Pézenas, ainsi que les dossiers de classement des nouveaux ouvrages en projet conformément à l'évolution de la réglementation. L'ensemble de ces suivis et études s'élève à un montant de 329 400 €.

➤ Protection du littoral : 2 462 325 €

La première phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde seront réalisés début 2022, estimés à 600 000 €, grâce au financement de la Région et de la société SEABOOST. Le déploiement de l'ensemble de ces travaux innovants et la sécurisation du musoir seront programmés pour un montant de 1 050 000 €. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, les ateliers permettant de définir les conditions et moyens d'un projet de territoire adapté ainsi que l'expérimentation d'un atténuateur des houles seront menés pour un montant de 1 435 000 €. L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion se poursuivra en 2022 pour un montant de 100 000 €. Enfin, des études nécessaires au suivi du littoral et à la programmation d'opérations de préservation seront

réalisées pour un montant de 83 500 €. Les financements déjà acquis pour les études varient de 50% à 80%, les subventions pour les travaux seront également sollicitées.

➤ **Epanchoirs : 244 230 €**

Un audit des ouvrages vient de nous être rendu en décembre 2021 détaillant les travaux à engager et priorisant leur réalisation vis-à-vis des besoins de sécurisations pour les usagers et de la dégradation des ouvrages.

Ces travaux d'investissement sont projetés sur les 10 ans à venir. Ils comprennent la maîtrise d'œuvre par un architecte spécialisé et les travaux.

Phase 1 : 258 527.50 €HT (2022/2023)

Phase 2 : 301 967.60 €HT (2025/2026)

Phase 3 : 379 298.70 €HT (2028/2029)

Par ailleurs en 2022 et prévu la restauration d'un des épanchoirs (n°19) pour 88 525 €HT.

➤ **Systemes d'endiguement : 760 000 € de nouveau crédits**

Les études de maîtrise d'œuvre et la constitution des dossiers réglementaires sont programmées pour les projets de protection rapprochée de Bessan pour 250 700 € et de Portiragnes plage pour 360 000 €. L'analyse multicritère concernant la digue de Pézenas se poursuivra en lien avec le projet de renaturation de la Peyne pour un montant total de 301 000 €. Ces études seront financées à hauteur de 80% par les partenaires.

L'audit des stations d'exhaure sera finalisé pour 69 320 € de même que des travaux de restauration des digues de Cazouls d'Hérault et de Florensac pour 250 000 €.

➤ **Acquisition de matériel technique : 410 000 €**

Il est prévu le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés. Les acquisitions les plus importantes proposées sont le remplacement d'un bras d'épaveuse par un outil plus adapté (bras allongé), ainsi que l'achat d'un tracteur sur chenille.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement du BP s'élèvent à 4,27 M€. Elles se financent avec 2,03 M€ de subventions, 0,73 M€ de FCTVA et 2,05 M€ de ressources propres. Du fait du taux de subventionnement et de ressources propres importantes, il n'y a pas d'emprunt prévisionnel sur ce budget pour l'année 2022.

III.5. Budget Annexe GIGAMED

L'outil Gigamed (la pépinière Gigamed de Bessan, classé « Bâtiment Durable Méditerranéen », et la pépinière Gigamed Explore à Saint-Thibéry) est pleinement opérationnel avec 13 entreprises installées en ce début d'année.

Le budget de fonctionnement dont les dépenses de gestion courante s'élèvent à 247 005,19 € et intègrent : des programmes d'animations et d'accompagnement avec de nombreux prestataires et partenaires

(Consulaires, French tech, la Région Occitanie...) ainsi que la participation à des appels à projets permettant de détecter de nouveaux talents, ainsi que les charges de personnel pour 95 000 €.

En recettes sont inscrits les loyers perçus pour 45 994 € ainsi qu'une participation du budget principal de 400 000€ pour financer notamment les annuités de la dette qui a été transférée pour le financement des travaux.

Les 347 000 € d'investissement permettront de finaliser les travaux. Une quote-part d'emprunt de 300 000 € est transférée du budget principal à cet effet.

III.6. Budget Annexe Transport

Le II de l'article 39 de la loi de finances pour 2022 maintient (au A) le plafonnement de la « compensation VT » (compensation mise en place en 2015 au titre des pertes de recettes induites par le relèvement du seuil d'éligibilité au financement du versement transport de 9 à 11 salariés) à 48 M€ mis en place par la loi de finances pour 2020.

Le montant prévisionnel lié à la Délégation de Service Public s'élève à 3,5M€ pour 2022. Il est également prévu cette année de financer une étude pour le Plan Global de Déplacement (60 000 €).

Les charges de personnel sont de 129 000 €.

Il est estimé 2,4 M€ de versement mobilité sur l'année 2022. La participation du budget principal sur ce budget annexe est de 1,12 M€.

En investissement, 65 400 € sont inscrits.

III.7. Budget Annexe des Ordures Ménagères

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et reversée au SICTOM. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il est reconduit à 15,44% pour l'année 2022.

Les bases de TEOM sont revalorisées de 3,4%.

IV. DETTE CONSOLIDÉE

IV.1. Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2022

La dette de la communauté ressort à 92 871 382 € tous budgets confondus au 1^{er} janvier 2022 pour un taux de 1,84% et une durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 11 mois.

Sur l'exercice 2021, la Communauté a souscrit 6 contrats et en a consolidé 4 dont 3 en totalité. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2021	Durée	Taux payé
Principal	202009	Crédit Coop.	2 400 000 €	01/12/2020	2 400 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0.52%
	2021-02	Arkéa	1 000 000 €	19/11/2021	-	15 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0.15%
	2021-03	Arkéa	1 700 000 €	19/11/2021	-	15 ans	Taux fixe 0,58%
La Méditerranée	2021-07	Caisse d'Épargne	1 600 000 €	07/12/2021	1 600 000 €	10 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0.80%
La Capucière	2021-01	La Banque Postale	2 200 000 €	23/11/2021	2 200 000 €	10 ans	Euribor 12 mois (flooré à 0%) + 0,79%
Eau	2021-04	Arkéa	1 500 000 €	19/11/2021	-	20 ans	Taux fixe 0,71%
Assainissement	2021-05	Arkéa	2 000 000 €	19/11/2021	1 000 000	20 ans	Taux fixe 0,71%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2022	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	64 039 404	69,0%	2,32%	13 ans et 5 mois	100	1A/1B
Taux fixes	62 089 030	66,9%	2,23%	13 ans et 7 mois	98	1A
Taux fixes alternatifs	1 950 374	2,1%	5,31%	7 ans et 4 mois	2	1B
Taux monétaires	28 831 978	31,0%	0,76%	11 ans et 9 mois	21	1A
Euribor 12 mois	2 200 000	2,4%	0,80%	10 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	3 111 778	3,4%	0,31%	6 ans et 2 mois	4	1A
Euribor 3 mois	23 520 200	25,3%	0,81%	12 ans et 8 mois	16	1A
Total	92 871 382	100,0%	1,84%	12 ans et 11 mois	121	

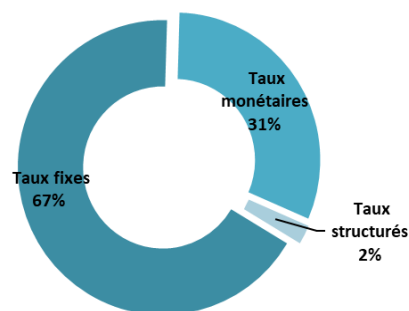
Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 69% de l'encours sur taux fixe.

La communauté détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 2,1% de l'encours global.

Avec 31% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,76% et avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 1,84%.

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 1er janvier 2022



Cette année nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant des emprunts à taux fixe inférieur à 1%, mais également de profiter des taux monétaires négatifs floorés à zéro avec des marges de très bonne qualité. La totalité des emprunts souscrits cette année sur taux fixe affiche un taux inférieur à 1%.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont toujours en territoire négatif (-0,558% pour l'Euribor 3 mois).

IV.2. Position des contrats structurés

Au 1^{er} janvier 2022, la communauté détient deux tirages sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 1 ^{er} janvier 2022	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 1 ^{er} janvier 2022
9	434 150	1 an, 1 mois	TFA 5,08% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,25%	- 0,572%
A01-005	1 516 224	9 ans, 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé <=6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	-0,572%

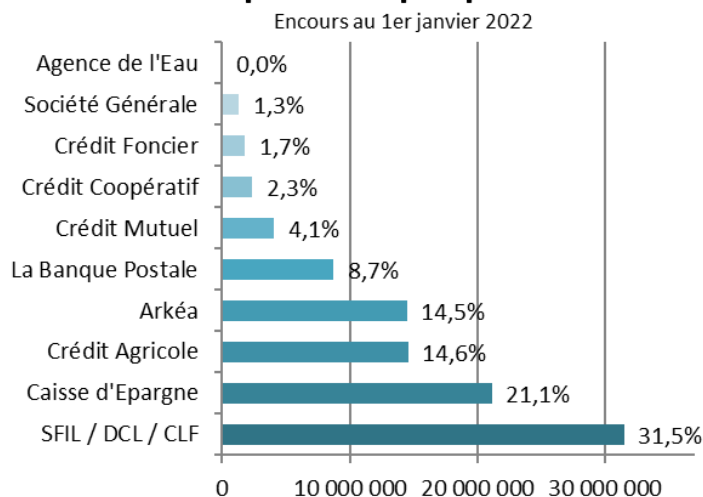
Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. La barrière à 6% est très éloignée du niveau du sous-jacent. L'Euribor 3 mois ressort à -0,557% à la date de rédaction de cette note.

Depuis le début des positions, la barrière des contrats n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié. La zone de risque reste à ce jour très éloignée. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.

IV.3. Répartition de l'encours par prêteurs

La répartition par prêteur permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).

Répartition par prêteurs



L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

IV.4. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2022	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	28 171 589	1,88%	12 ans et 9 mois	66,4% taux fixe 31,9% taux monétaires 1,5% taux structurés	8 100 000 €
Assainissement	30 115 831	2,74%	15 ans et 9 mois	90% taux fixe 5% taux monétaires 4,54% taux structurés	1 024 000 €
Eau	6 703 531	2,19%	17 ans et 3 mois	99,6% taux fixe 0,4% taux monétaires	-
La Capucière	15 918 133	0,85%	7 ans et 10 mois	20,7% taux fixe 79,3% taux monétaires	1 765 600 €
La Méditerranéenne	6 529 961	0,70%	9 ans et 3 mois	39,9% taux fixe 60,1% taux monétaires	1 196 400 €
Le Puech	892 200	0,00%	3 ans et 11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	2 422 500	0,57%	8 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	419 325,87 €
GIGAMED	2 117 638	0,60%	18 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget				-
Jacques Cœur	Pas de dette sur ce budget				112 667,25 €
Extension Source	Pas de dette sur ce budget				100 005 €
Hameau Agricole	Pas de dette sur ce budget				669 383 €

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

- Budgets Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation nous de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts et de ne pas répercuter l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'utilisateur.

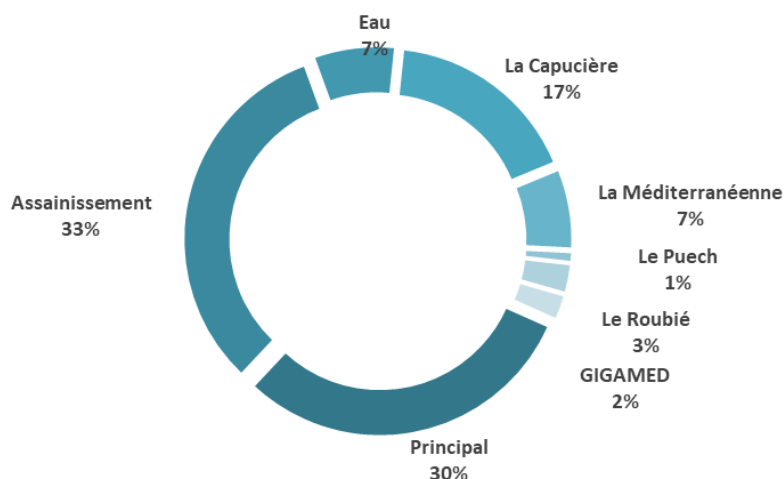
- Budgets La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.

- Budgets Le Roubié, Gigamed

Ces budgets détiennent la totalité de leur encours sur taux fixes.

Répartition de l'encours par budget



IV.5. Perspectives sur l'exercice 2022

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont toujours en territoire négatif (-0,534% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux fixes sont également historiquement bas. Nous emprunterons à des niveaux inférieurs au niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que les projets de budgets sont construits avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

Les marges bancaires ont connu une légère croissance fin 2021 mais restent tout de même à un niveau convenable.

Les projets de budgets intègrent un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 13 387 381,12 €.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	4 100 000	Fixe 1,50%	20 ans	Maintien de la répartition actuelle par type de taux
	4 000 000	E3M (flooré à 0%) +0,90%		
Assainissement	1 024 000	Fixe 1,55%	25 ans	Tarifcation à l'usager (taux fixe = charges certaines)
Parcs d'activités :				
La Capucière	1 765 600	E3M (flooré à 0%) +0,70%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets pour les remboursements anticipés lors de la vente des terrains
La Méditerranéenne	1 196 400			
Le Roubié	419 325,87 €			
Jacques Cœur	112 667,25 €			
Extension Source	100 005 €			
Autre Budget : Hameau Agricole	669 383 €	E3M (flooré à 0%) +0,70%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire (avec intégration d'une marge de sécurité). Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2022 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2022 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 102 260 109 €
- Taux moyen : 1,68 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 1 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 64,40 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 1,44 %
- Répartition de la dette à taux variable : 34,16 %